

Two parallel diagonal lines, one orange and one dark blue, extend from the top left towards the center of the page.

Mise à jour mensuelle

Sommaire des besoins en immobilisations des agences de SEFPN et des Premières Nations qui exercent leur compétence

Mars 2023

Vue d'ensemble - Évaluation des besoins en immobilisations

- Les biens et les outils immobilisés (véhicules, tipis, bâtiments, foyers de répit, etc.) sont essentiels à la prestation des services à l'enfance et à la famille.
- Dans le cadre de la phase 3, l'IFPD évalue les besoins en immobilisations associés à la prestation des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN), de deux façons :
 - 1) Le questionnaire soumis aux agences de SEFPN
 - 2) Les évaluations détaillées effectuées avec les vingt entités collaboratrices (un amalgame d'agences de SEFPN et de Premières Nations qui exercent ou qui envisagent d'exercer leur compétence).

Principaux points à retenir – Ce que nous avons appris

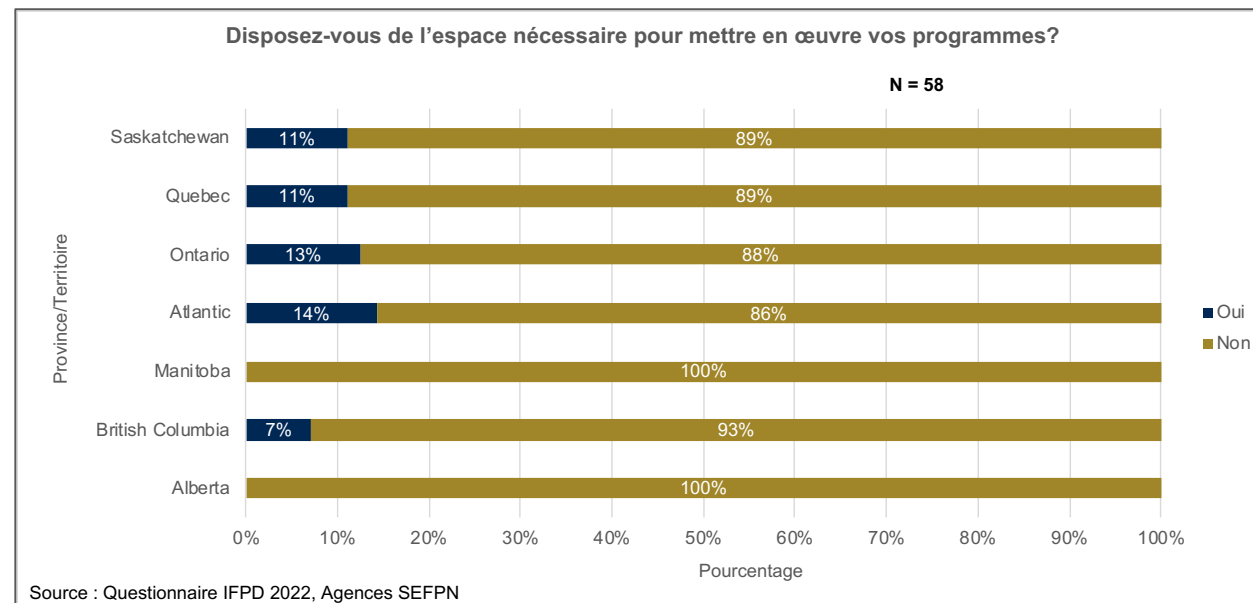
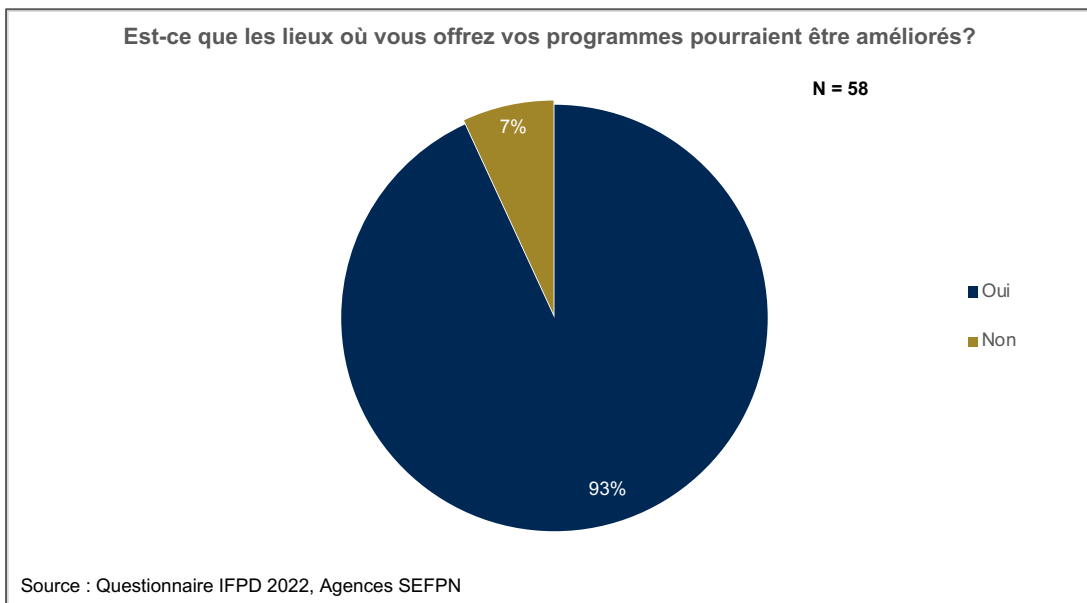
- Les agences de SEFPN qui ont rempli le questionnaire signalent de graves lacunes dans les espaces de bureau et dans les lieux utilisés pour les programmes.
- Près d'un tiers des agences de SEFPN ont indiqué que leurs locaux n'étaient pas conformes aux codes du bâtiment.
- Les entités collaboratrices ont souligné avoir besoin d'actifs culturels et de logements (p. ex. foyers de répit, maisons de transition, résidences), en plus de bâtiments et de véhicules, pour exécuter des mandats axés sur le bien-être.



Résultats du questionnaire sur les besoins en immobilisations des agences de SEFPN

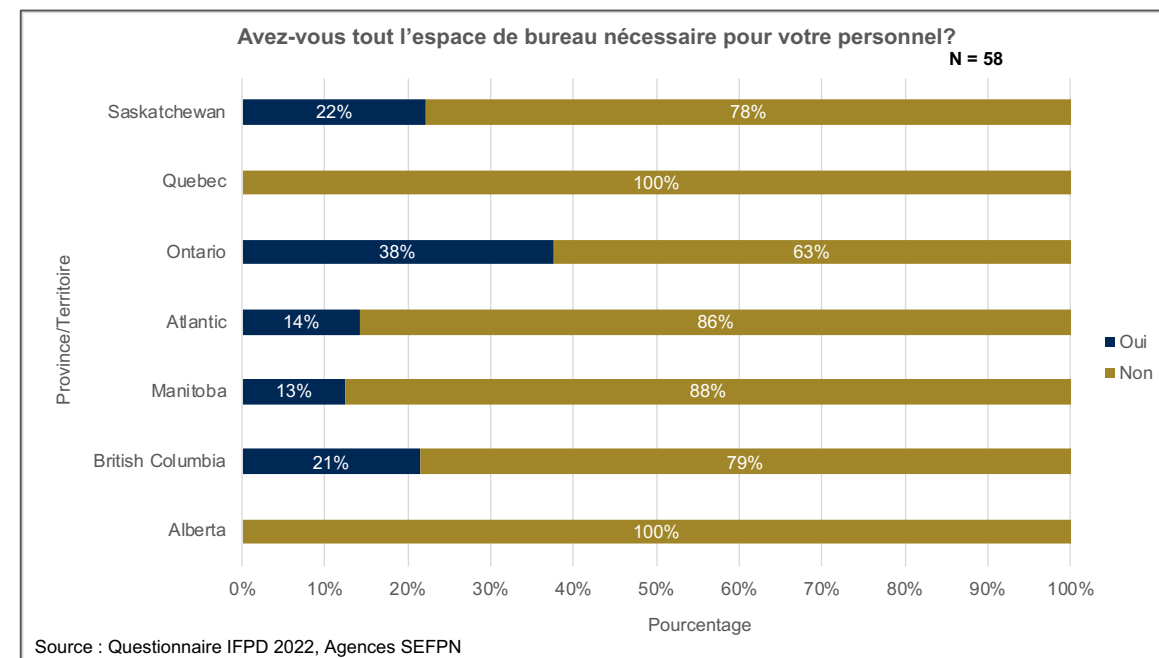
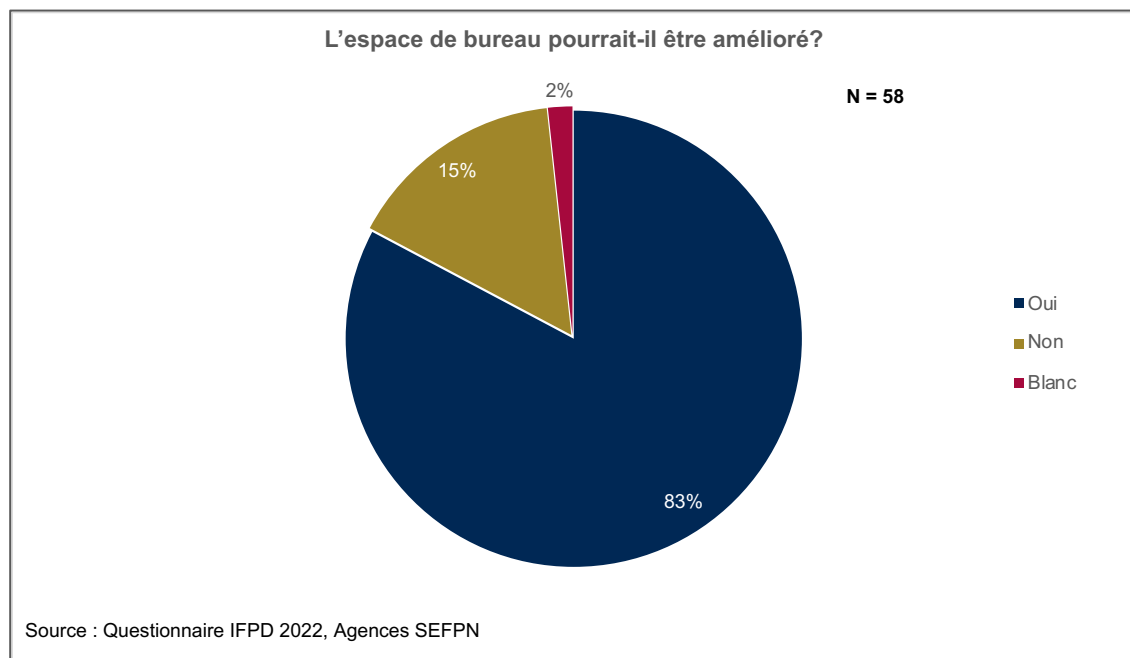
Réponses au questionnaire : Espace nécessaire à la mise en oeuvre des programmes

- 91 % des répondants ne disposent pas de lieux adéquats pour les programmes
- 93 % indiquent que les lieux servant aux programmes pourraient être améliorés
- 29 % indiquent que certains des lieux servant aux programmes ne sont pas conformes aux codes du bâtiment



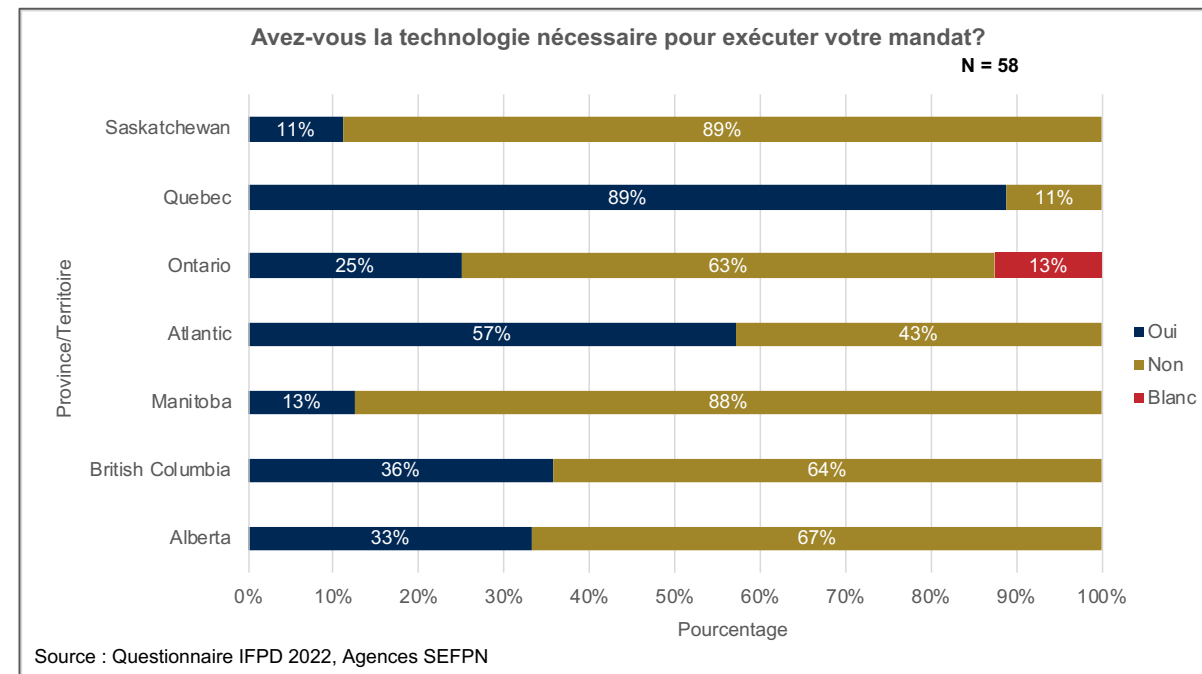
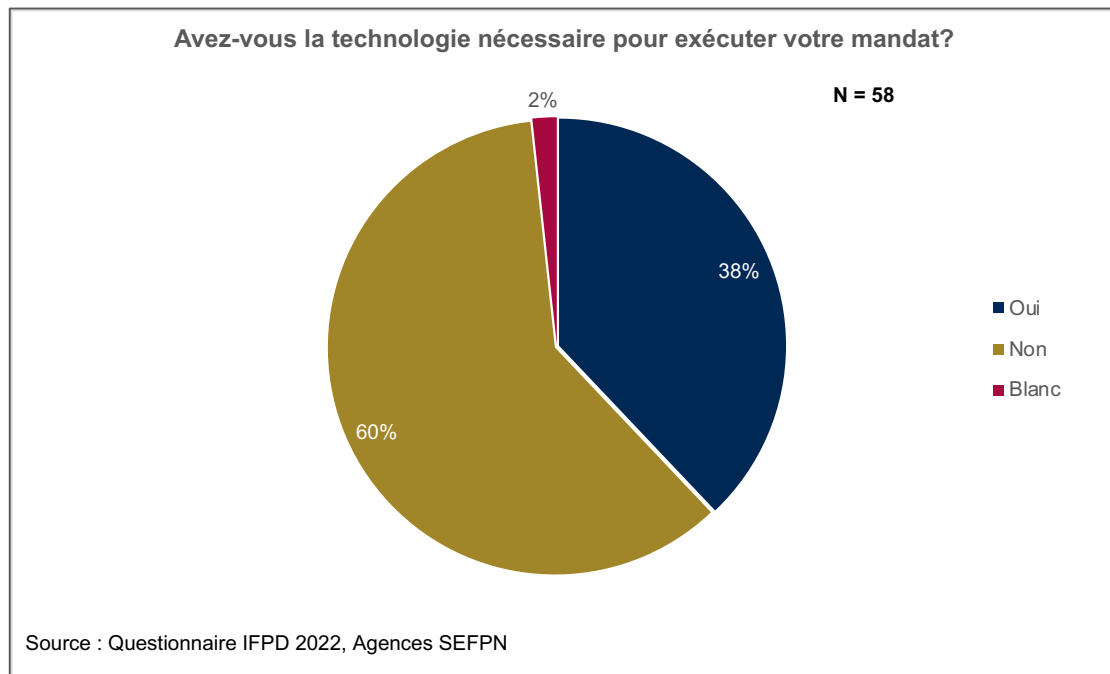
Réponses au questionnaire : Espace de bureau

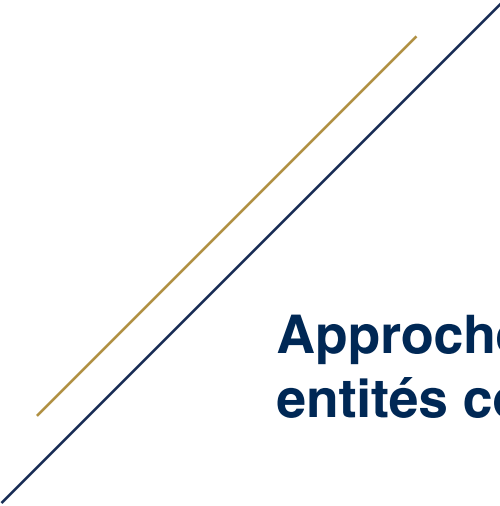
- 83 % des répondants ne disposent pas d'espace à bureau adéquat
- 83 % des répondants indiquent que leur espace à bureau pourrait être amélioré
- 31 % des répondants indiquent qu'une partie de leur espace à bureau ne répond pas aux codes du bâtiment



Réponses au questionnaire : Technologie

- 60 % des répondants n'ont pas la technologie nécessaire pour effectuer leur travail
- Les réponses varient considérablement d'une province/d'un territoire à l'autre





Approche employée pour évaluer les besoins en immobilisations des entités collaboratrices

Méthode d'évaluation des besoins en immobilisations des entités collaboratrices

- Méthode d'évaluation des besoins en immobilisations :
 - 1) **Définir les contextes opérationnels actuels et futurs des entités collaboratrices** : répertorier les programmes et services actuels et souhaités, et déterminer les niveaux de demande pour chaque service.
 - 2) **Établir les besoins en immobilisations des entités collaboratrices** : déterminer de quelles immobilisations les collaborateurs ont besoin pour fournir efficacement leurs services actuels et les services qu'ils souhaitent offrir à l'avenir.
 - 3) **Comparer les besoins en immobilisations des entités collaboratrices aux parcs d'immobilisations actuels** : colliger les inventaires d'actifs actuels des entités collaboratrices et les comparer aux besoins en immobilisations qu'elles ont établis, afin de cerner l'écart entre ce qui est nécessaire pour fournir efficacement les services et ce qui existe actuellement.

Grandes lignes des résultats de l'évaluation des besoins en immobilisations

- Parmi les principaux défis auxquels sont confrontées les entités collaboratrices, il y a les traumatismes intergénérationnels (et les enjeux qui s'y rattachent, comme la consommation abusive), ainsi que le manque d'accès routier et/ou l'éloignement, qui nuit à une prestation efficace des services.
- Les Premières Nations qui souhaitent exercer leur compétence n'ont souvent pas les données historiques et la mémoire organisationnelle nécessaires pour prédire avec exactitude ce dont elles auront besoin à l'avenir pour la prestation des SEF, sur le plan des opérations et des immobilisations.
- Tout en représentant pour les Premières Nations une importante occasion d'exercer un contrôle sur les SEF, la *Loi* peut avoir des conséquences sur les agences, dont les rôles et mandats pourraient changer à mesure que les Premières Nations qu'elles servent élaboreront et appliqueront leurs propres lois sur la protection de l'enfance - ce qui compliquera la planification à long terme des immobilisations.
- Selon certaines entités collaboratrices, la présence de bâtiments culturellement adaptés et esthétiquement accueillants peut atténuer les obstacles à l'interaction avec les SEF, en donnant aux enfants et aux familles un sentiment d'appartenance.

Points à considérer pour la planification des immobilisations

- Bon nombre des entités collaboratrices jugent prioritaire de faire en sorte que les SEF disposent d'espaces suffisants pour mettre à contribution les aînés dans le modèle de service réformé.
- Pour la plupart des entités collaboratrices, les biens culturels (campements dans la nature, sueries, tipis, etc.) sont des actifs essentiels.
- Même si elles débordent le cadre des SEF, les questions de logement sont fréquemment citées comme un problème de taille par les entités collaboratrices – le manque de logements exacerbe le besoin de services de protection et complique l'attraction et la rétention de personnel pour les SEF.

Mise en correspondance du bien-être avec les secteurs de programmes

- L'épanouissement des Premières Nations repose sur le bien-être des enfants, des familles et des communautés.
- On peut mettre en correspondance le bien-être des enfants, des familles et des communautés avec les secteurs de programmes des SEF (p. ex. prévention, protection, soins post-majorité, culture) afin de déterminer les besoins en immobilisations propres à un secteur d'activité ou partagés entre plusieurs secteurs d'activité.
- Le point de vue du programme peut aider à planifier les besoins selon l'évolution des programmes et des services.

Mise en correspondance du bien-être avec les secteurs de programmes



Points à considérer pour la planification des immobilisations

- Les immobilisations joueront un rôle crucial dans l'atteinte des objectifs de bien-être des SEF.
- Depuis les biens culturels (p. ex. campements, tipis, centres culturels) jusqu'aux actifs reliés au logement (foyers de répit, maisons de transition, etc.), les entités collaboratrices estiment que les programmes de prévention ont besoin de leurs propres outils.
- Les agences ayant répondu au questionnaire et les autres entités collaboratrices s'entendent pour dire qu'elles ont besoin de davantage d'espace pour les programmes et les bureaux.
- Dans la réforme à long terme des SEFPN, les immobilisations seront au cœur de l'atteinte des résultats.

Pour information

Helaina Gaspard, Ph.D.

Courriel : helaina.gaspard@ifsd.ca

Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD)

Université d'Ottawa

www.ifsd.ca/fncfs